

Date de dépôt: 13 janvier 2003

Messagerie

Rapport

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de
1 384 000 F pour la construction et l'équipement d'un pavillon
provisoire au cycle d'orientation de Bois-Caran**

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du 7 janvier 2003 sous la présidence de M. Thomas Büchi, la Commission des travaux a étudié ce projet de loi en présence de MM. Laurent Moutinot, chef du DAEL, F. Reinhard, directeur des bâtiments, et D. Meyer chef du service des constructions universitaires et hospitalières, J. Boada, de la division études et constructions au DAEL, C. Goldschmidt, de l'enseignement secondaire obligatoire du DIP, E. Bieler, du service technique des bâtiments scolaires au DIP, et J-P. Stefani, architecte. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Jacqueline Meyer que nous remercions.

Préambule

L'effectif de Bois-Caran, longtemps stable, progresse brusquement. De 605 élèves à la rentrée 2000, il devra accueillir au moins 700 élèves en 2003 et 750 élèves à la rentrée 2004, soit une augmentation de près de 150 élèves. Sur un plan purement théorique, étant donné que l'effectif moyen des classes est de 18 élèves, cette augmentation correspond à un besoin de plus de 8 salles. Cette estimation se base sur les élèves actuellement scolarisés dans

les écoles primaires du secteur d'affectation de Bois-Caran, mais ne tient pas compte d'une évolution démographique due à de nouvelles constructions déjà prévues dans la région.

A ces besoins s'ajoute la nécessité de trouver de nouveaux locaux pour faire face aux évolutions pédagogiques, pour accueillir le personnel d'encadrement supplémentaire, pour permettre à chaque groupe d'élèves de disposer de leur salle afin qu'ils se l'approprient et respectent davantage les lieux. Ces pavillons devront en principe disparaître lorsque le collège de la Seymaz sera érigé et permettra une redistribution des secteurs d'affectation, afin de retrouver un effectif de collège proche de 600 élèves, valeur vers laquelle il faut absolument tendre dans un avenir proche afin d'atténuer les difficultés de gestion que l'on rencontre de plus en plus avec les populations actuelles d'adolescents.

Une première étape (premier pavillon de 4 classes et un bureau) a été réalisée en 2002, il s'agit maintenant d'exécuter la deuxième étape (deuxième pavillon de 4 classes et un bureau) en 2003 afin que ces locaux soient disponibles à la rentrée scolaire 2003.

Ce deuxième pavillon vient s'implanter en prolongement de celui réalisé en 2002 et respecte le concept d'implantation initial, qui tient compte de deux caractéristiques impératives :

- s'implanter au plus près des installations techniques existantes de l'établissement scolaire concerné ;
- situer les pavillons à proximité des accès à l'espace de circulation principale au niveau du rez-de-chaussée.

Ces deux objectifs permettent de réduire le coût d'insertion du pavillon dans le site, en utilisant l'ensemble des installations techniques existantes et offre une meilleure sécurité pour les élèves et les enseignants au niveau du contrôle d'accès au pavillon. Sur le plan architectural, l'implantation et la conception du pavillon se veulent complices pour représenter une ambiance parfaitement conviviale, intégrée dans la vie de l'établissement scolaire.

Le projet d'un pavillon est conçu sur la base d'un module au sol de 2,40 m à l'axe, que l'on retrouve sur les 4 faces. Cette trame permet de répondre au programme et de mettre en œuvre un processus constructif rationnel et modulable. La conception de la structure porteuse en bois permet une souplesse dans l'aménagement intérieur, si cela devait s'avérer nécessaire dans le cadre d'une autre utilisation. Le concept de la mise en œuvre du pavillon se veut démontable et transportable sur un autre site sans difficulté et

dégâts majeurs lors de son démontage. Dans le cadre des préoccupations liées au développement durable, la conception, la mise en œuvre et le choix des matériaux écologiques prennent en compte non seulement la possible réutilisation du pavillon sur un autre site mais également le recyclage des matériaux en fin de vie.

Séance de la commission des travaux

M. Goldschmidt confirme que ces pavillons sont appréciés. On attend entre 1300 et 1850 élèves de plus qui se répartiront surtout sur la rive gauche; sur la rive droite, le problème a été résolu par le cycle d'orientation de Montbrillant qui entrera en fonction cette année. Les autres projets envisagés sont un bâtiment à la Seymaz et un autre à Drize, pour 2007-2009. Bois-Caran doit faire face à l'augmentation de la population de la région, soit +150 élèves jusqu'en 2004. On a donc besoin de ces 4 salles supplémentaires. Le premier pavillon construit à Bois-Caran a été réalisé sur une surface dure, en lisière de la forêt, pour éviter de toucher à une zone verte. La seconde partie est construite sur une surface dure également.

Un commissaire a déjà eu l'occasion de manifester son étonnement du manque de prévision de la part du DIP ! Lors de la demande pour les derniers pavillons construits, il pensait qu'il n'y en aurait plus; or tel n'est pas le cas ! Les augmentations d'élèves sont prévisibles. M. Goldschmidt explique que la planification établie à ce jour repose sur la base de pavillons provisoires, qui permettront d'absorber les 12 500 élèves prévus, répartis sur 20 bâtiments. M. Bieler rappelle qu'on était confronté à un renversement de tendance : à l'époque on prévoyait une diminution des effectifs, puis il y a eu une reprise économique. Il a fallu attendre quelques années pour que tout le monde accepte ces chiffres. La planification et les besoins ont été revus et les demandes ont été présentées pour 2001; or le cycle d'orientation de Montbrillant ne sera ouvert qu'en 2003. On espère être à bout des solutions provisoires. Cette année, deux gros projets devraient voir le jour : crédit de construction pour Cayla et crédit d'étude pour la Seymaz; des mesures plus modestes concernent deux autres cycles d'orientation. La rentrée 2004 doit trouver une solution pour répondre à une concentration plus forte que prévue sur la rive gauche. Un autre commissaire trouve que la planification générale pour les cycles d'orientation est bien faite. Il observe que ces pavillons sont bien construits; il a pu s'en apercevoir lors d'une journée de travail tenue dans ces locaux. Malgré ces pavillons supplémentaires, les cycles d'orientation sont très pleins.

Des questions techniques et de réalisations ont été posées. Dans l'ensemble, celles-ci ont trouvé réponse lors de l'étude du projet de loi 8645, dont votre serviteur avait effectué le rapport en janvier 2001. Les députées et députés curieuses et curieux voudront donc bien se référer à ce texte.

Vote de la commission

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

Article 1	adopté à l'unanimité
Article 2	adopté à l'unanimité
Article 3	adopté à l'unanimité
Article 4	adopté à l'unanimité
Article 5	adopté à l'unanimité

Vote d'ensemble

Le projet de loi 8866 est adopté à l'unanimité

Projet de loi (8866)

ouvrant un crédit d'investissement de 1 384 000 F pour la construction et l'équipement d'un pavillon provisoire au cycle d'orientation de Bois-Caran

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 1 384 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction et l'équipement d'un pavillon provisoire au cycle d'orientation de Bois-Caran.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Construction	999 000 F
Equipement	72 500 F
Honoraires, essais, analyses	140 000 F
TVA (7,6 %)	91 500 F
Attribution au Fonds cantonal d'art contemporain	13 000 F
Renchérissement	32 000 F
Divers et imprévus	<u>36 000 F</u>
Total	1 384 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit de 1 384 000 F sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous les rubriques 33.03.00.503.25 et 33.03.00.506.25.

Il se décompose de la manière suivante :

Construction (33.03.00.503.25)	1 306 000 F
Equipement (33.03.00.506.25)	78 000 F

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil

d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements du crédit sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

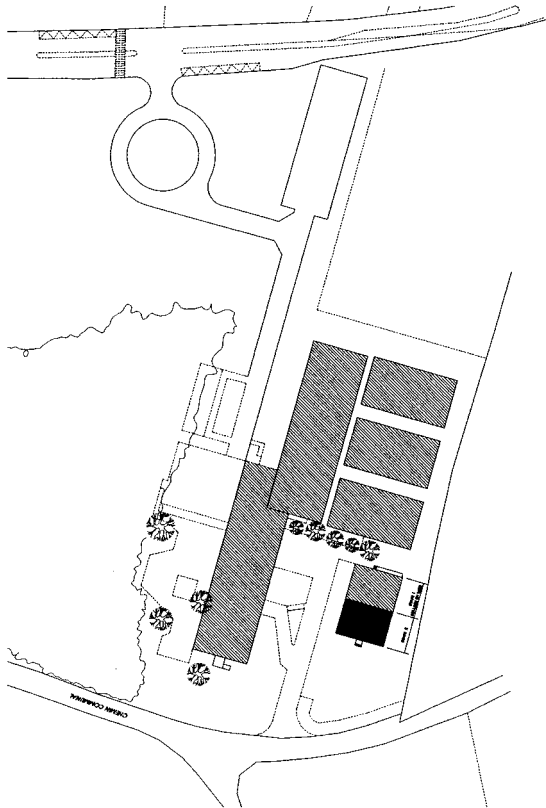
L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

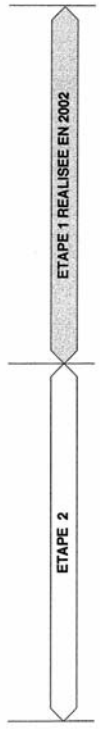
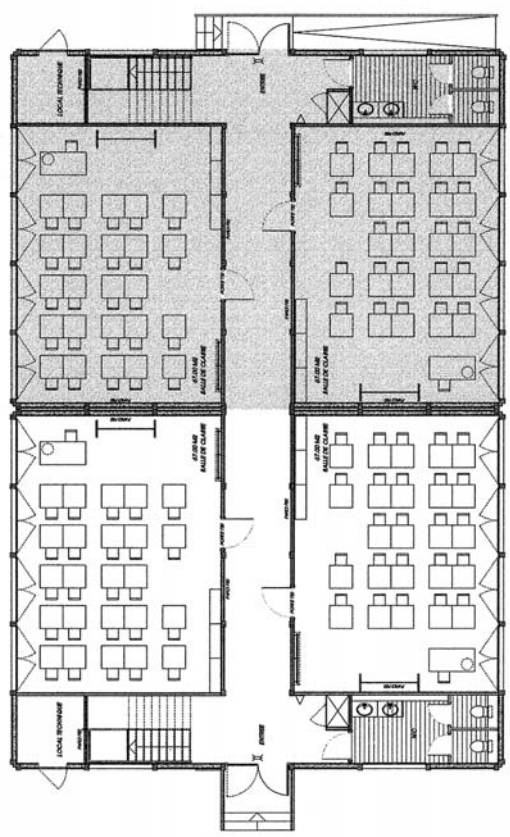
La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXES

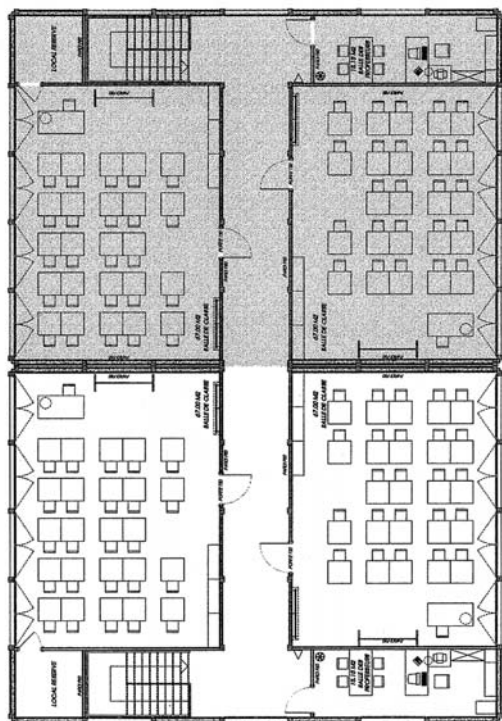
CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
PLAN MASSE
AOUT 2002 - ANNEXE 1



CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE
AOUT 2002 - ANNEXE 2



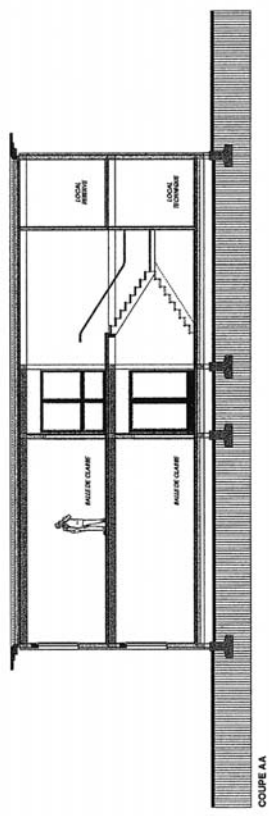
CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
PLAN DE L'ETAGE
AOUT 2002 - ANNEXE 3



ETAPE 2

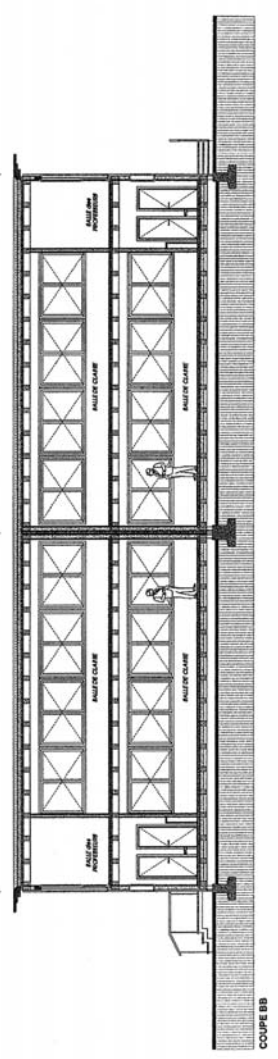
ETAPE 1 REALISEE EN 2002

CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
 COUPES
 AOUT 2002 - ANNEXE 4

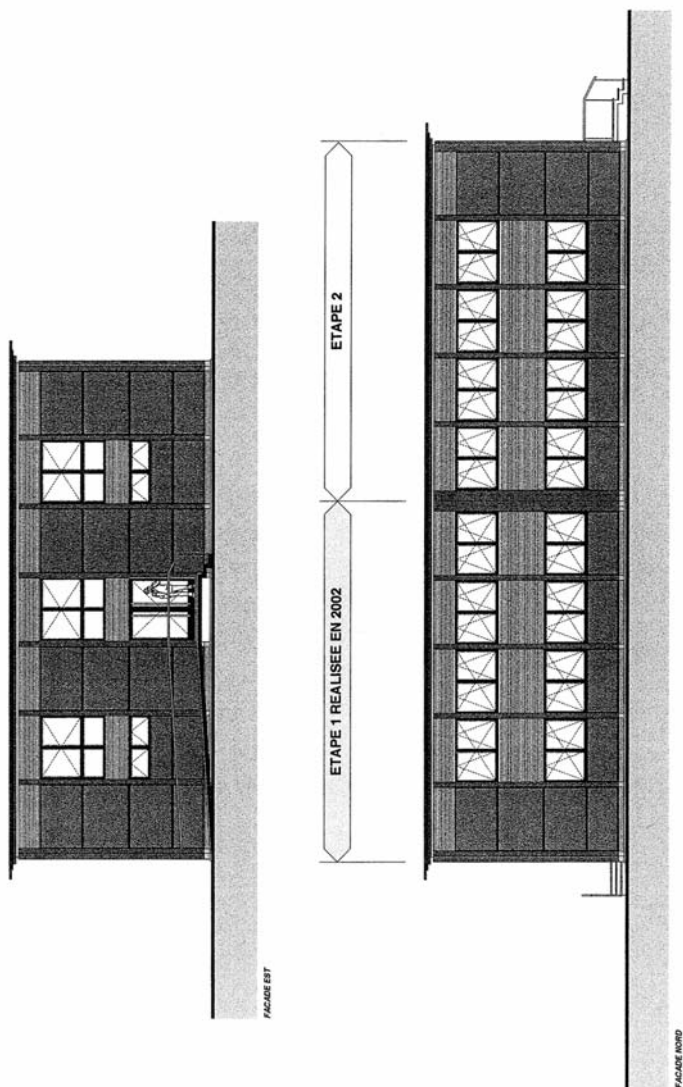


ETAPE 1 REALISEE EN 2002

ETAPE 2



CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
FACADES EST & NORD
AOUT 2002 - ANNEXE 5



CYCLE D'ORIENTATION DE BOIS CARAN
PAVILLONS PROVISOIRES
FACADES OUEST & SUD
AOÛT 2002 - ANNEXE 6

